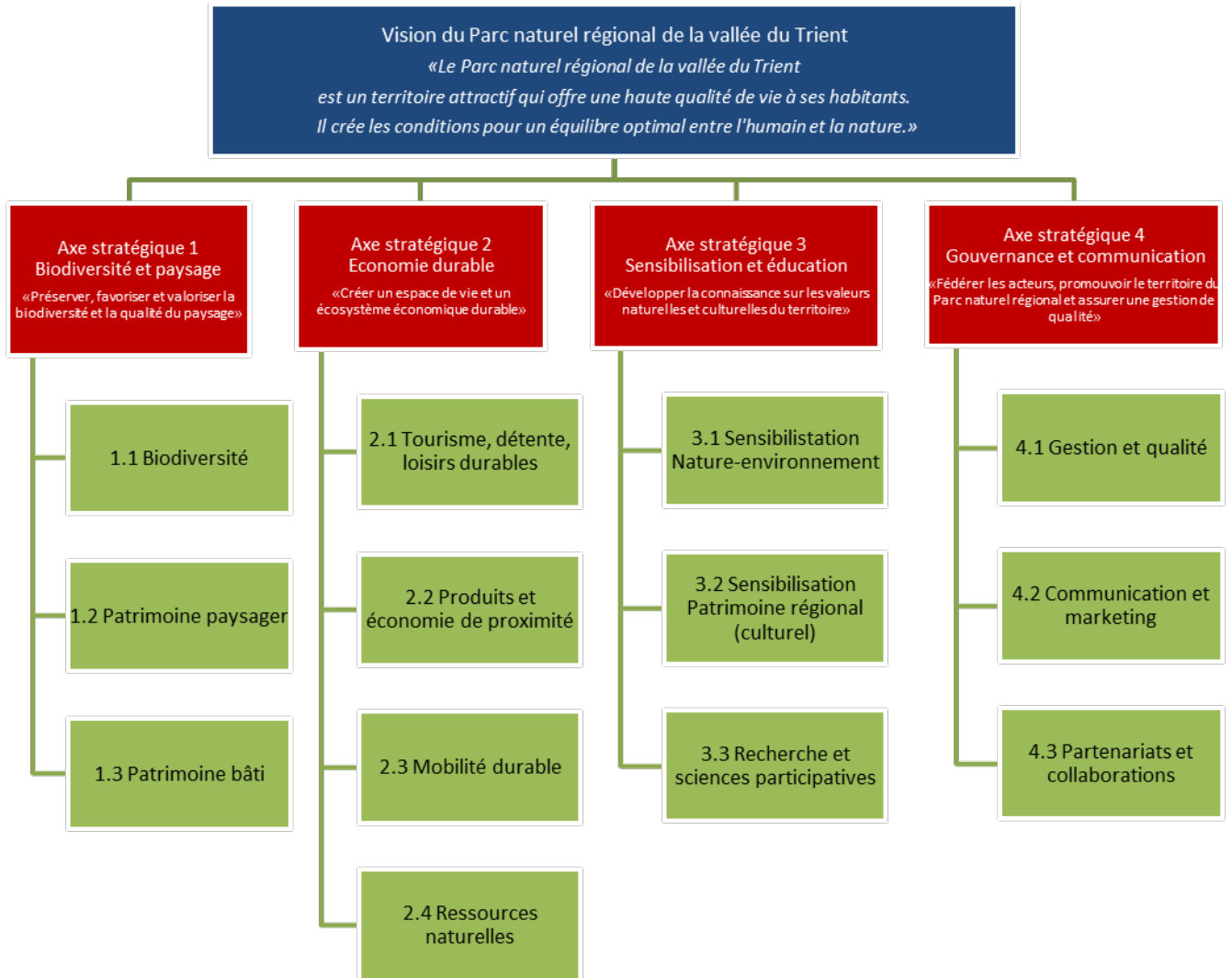


Introduction

Ce document intègre l'ensemble des projets que le Parc naturel régional de la Vallée du Trient mettra en œuvre dans les années 2022 à 2024. Ce document fait donc partie de la demande de financement du Parc naturel régional par la Confédération et le canton.



4 Gouvernance et communication

4.1 Gestion et qualité

Nom du projet	Gestion et qualité
Numéro du projet	4.1
Durée du projet	2022-2024
Bref descriptif du projet	<p>Ce projet comprend les sous-projets suivants :</p> <p>Sous-projet 1 : Organe responsable du Parc et gestion de qualité</p> <p>Le Parc se veut exemplaire tant dans ses projets que dans sa gestion interne. Il s'agit ici de mettre les structures en place afin de respecter les conditions de l'article 2 de l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) pour recevoir des aides financières globales assurant la gestion et l'assurance de la qualité et de l'article 25 avec un organe responsable du Parc dont la forme juridique, l'organisation et les ressources financières garantissent la création, la gestion et l'assurance de la qualité du Parc. L'organisation doit permettre que les communes situées dans le périmètre du Parc soient représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable. Et à ce que l'organe responsable veille que la participation soit garantie à la population et possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région.</p> <p>Ce sous-projet consiste à définir une structure professionnelle avec les compétences et ressources nécessaires permettant d'assurer le suivi et le management de projets. Il s'agit de mettre en place des outils adaptés ainsi qu'une comptabilité adaptée permettant une gestion financière de qualité et transparente.</p> <p>La mise en place d'un système de gestion intégré et de qualité permettra au Parc de démarrer la phase de gestion sur des bases de gestion durable. Ce qui lui permettra d'utiliser les ressources de manière efficiente et d'en utiliser la plus grande partie pour la mise en œuvre.</p> <p>La gouvernance du Parc sera finalisée avec la création d'une association et l'adoption de ses statuts.</p> <p>L'association sera ouverte à des membres selon ses statuts. L'AG, le Comité, les commissions et groupes de travail nécessaires seront mis en place.</p> <p>Sous-projet 2 : Demande d'attribution du label « Parc »</p> <p>A l'issue des 3 ans de l'étape de création du Parc, le Parc demandera le label « Parc » pour un Parc naturel régional (sous réserve du résultat de la votation populaire). Cette demande d'attribution du label « Parc » se compose du contrat de Parc entre les communes et l'organe responsable du Parc, et d'un plan de gestion pour la phase opérationnelle (Charte). Ce label est attribué pour une durée de 10 ans.</p> <p>Ce sous-projet couvre le développement de cette demande.</p>

	<p>Une évaluation annuelle sera planifiée, elle viendra nourrir, affiner et améliorer certains aspects pour la phase opérationnelle.</p> <p>Les analyses de situation et objectifs stratégiques données pour la phase de création seront toujours valables sauf si besoin d'adaptation en fonction des évaluations.</p> <p>Sous-projet 3 : Moyens matériels</p> <p>Le Parc doit se doter d'outils informatiques et de gestion lui permettant le suivi de ses projets et de ses finances. Il doit également créer une base de données et mettre en place un SIG. Durant la phase de création, la location de bureaux n'est pas prévue étant donné que la gestion sera déléguée à Vallée du Trient Tourisme.</p>
Contributions aux (indicateurs d') effets	<p>Ce projet contribue à l'objectif stratégique suivant : Fédérer les acteurs, promouvoir le territoire du Parc et assurer une gestion de qualité.</p> <p>Et il contribue aux effets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organe responsable du Parc possède les compétences et les moyens nécessaires pour réaliser ses projets. • Une gestion de qualité, efficace et efficiente est en œuvre. • L'organe responsable du Parc s'engage en faveur de la durabilité et de sa traduction concrète. • Le Parc est une association dynamique ouverte à ses membres.
Importance du projet pour le Parc	<p>Une gestion de qualité, efficiente et efficace est la clé de réussite de la mise en œuvre de l'ensemble du programme du Parc, de l'atteinte de ses objectifs. Elle est également centrale pour un bon contrôle de l'utilisation des fonds publics et privés ainsi que pour garantir une cohérence et une transparence envers les communes et la population.</p>
Liens avec d'autres projets	<p>Tous les projets du Parc sont concernés</p>

Organisation du projet	
Direction du projet	<p>Organe de gestion du Parc : Mandaté à VTT SA (contrat de prestations)</p>
Partenaires	<p>Les rôles des partenaires seront clarifiés durant la phase de création (<i>exemples de partenaires, liste non exhaustive</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les principaux partenaires du Parc sont concernés, en particulier les communes, les associations de communes et ceux dans les domaines de la nature, du développement économique, agricole, touristique, de l'éducation et de la culture. • Office fédéral de l'environnement (OFEV) : collaboration • Services cantonaux : collaboration-information • Réseau des Parcs suisses : collaboration-information • Organes du Parc : réalisation-bénéficiaires • Communes du Parc : réalisation-bénéficiaires



Intégration dans des outils, des processus de planification plus larges	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) • Manuel sur les conventions programmes 20-24 dans le domaine de l'environnement (OFEV) • Manuel de création et de gestion des parcs d'importance nationale (OFEV) • Stratégie du développement durable Valais • Echanges avec des Parcs certifiés pour un management de qualité (Finges, Jura vaudois).

Etat du projet et prestations et effets	
Etat du projet	Ce projet sera mis en œuvre dès le début de la phase de création.
Prestations	<ul style="list-style-type: none"> • L'association « Parc naturel régional Vallée du Trient » sera créée avec l'adoption de ses statuts. L'association sera ouverte à plusieurs catégories de membres. • Une équipe professionnelle opérationnelle sera définie ainsi que toutes les ressources et outils permettant le bon fonctionnement, une gestion de qualité du Parc et l'atteinte de ses objectifs. L'engagement de l'équipe aura lieu au début de la phase opérationnelle. • La demande du label « Parc » est développée.
Indicateur(s) de prestations	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les statuts de l'association sont finalisés et l'association est créée 2. Un système de gestion de projets de qualité est mis en place

4.2 Communication et marketing

Nom du projet	Communication et marketing
Numéro du projet	4.2
Durée du projet	2022-2024
Bref descriptif du projet	<p>Ce projet comprend les sous-projets suivants :</p> <p>Sous-projet 1 : Stratégie de communication et mise en œuvre</p> <p>Il s'agit ici de définir et mettre en œuvre les moyens et les outils servant à atteindre les objectifs ; de notoriété – en créant et valorisant une identité territoriale d'exception « Parc naturel régional Vallée du Trient » auprès des divers publics cibles de manière à faire connaître le Parc ; de promotion – en positionnant le Parc comme un acteur de dynamisme pour la région ; et d'information – en sensibilisant régionalement sur les objectifs et projets développés par le Parc.</p> <p>Cela sera fait à travers une stratégie de communication et marketing permettant de définir les publics cibles et les canaux de communication, puis elle sera mise en œuvre.</p> <p>Des indicateurs de suivi sont mis en place pour évaluer l'atteinte des objectifs de la stratégie.</p> <p>Sous-projet 2 : Site internet / Blog</p> <p>Le site internet du Parc (incl. un Blog) sera développé et adapté en lien avec le programme de création du Parc. Il permettra par exemple de présenter le programme d'activités grand public, de présenter les projets, de partager des news sur le Parc, de présenter ses partenaires et d'encourager la population à des actions durables et à s'engager aux côtés du Parc, par exemple en devenant membre.</p>
Contributions aux (indicateurs d') effets	<p>Ce projet contribue à l'objectif stratégique suivant : Fédérer les acteurs, promouvoir le territoire du Parc et assurer une gestion de qualité.</p> <p>Et il contribue aux effets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Parc est un moteur du développement durable et partage ses valeurs avec les habitants. • Les habitants savent ce qu'est le Parc, connaissent ses projets et comment ils peuvent s'engager à ses côtés dans leur intérêt et celui de la région. • Les habitants sont conscients de l'identité territoriale d'exception qui légitime l'existence du Parc. <p>Le Parc suscite un sentiment de fierté de la part de ses habitants et les communes sont impliquées dans sa valorisation.</p>
Importance du projet pour le Parc	Ce projet est d'une importance majeure pour le Parc. Sans communication adaptée aux publics cibles et une compréhension des activités du Parc et de son rôle, l'adhésion et l'appropriation des publics concernés n'a pas lieu.

	Une communication en accord avec les valeurs de durabilité, esthétique et agile, permet également d'être cohérent et donne envie de partager.
Liens avec d'autres projets	Tous les projets du Parc sont concernés.

Organisation du projet	
Direction du projet	Organe de gestion du Parc Mandaté à VTT SA & Saint-Maurice Tourisme
Partenaires	<p>Les rôles des partenaires seront clarifiés durant la phase de création (<i>exemples de partenaires, liste non exhaustive</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communes du Parc : collaboration • Services cantonaux : collaboration • Milieu nature : collaboration • Sociétés culturelles : collaboration • Médias régionaux : collaboration-réalisation • Associations multiples : collaboration • Partenaires locaux pour la réalisation de la communication/promotion • Professionnel de la communication : réalisation • Office fédéral de l'environnement (OFEV) : information-collaboration • Réseau des Parcs suisses : collaboration • Partenaires régionaux : information-collaboration • Habitants de la région : information • Acteurs économiques : information-collaboration • Offices/bureau du Tourisme/Sociétés de développement : information-collaboration-réalisation • Membres : information-collaboration-réalisation
Intégration dans des outils, des processus de planification plus larges	<ul style="list-style-type: none"> • Parcs d'importance nationale : Manuel de la marque (OFEV) • Ordonnance sur les Parcs d'importance nationale (OParcs) • Manuel de création et de gestion des parcs d'importance nationale (OFEV) • Stratégie développement durable Valais

Etat du projet et prestations et effets	
Etat du projet	Ce projet sera mis en œuvre dès le début de la phase de création.
Prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Cette stratégie doit permettre des supports de communication en phase avec ses valeurs durables, un nombre limité de supports édités, une identité visuelle cohérente et de qualité sur tous les supports (Charte graphique respectant le Manuel de la marque), des collaborations et des synergies avec des partenaires et relais

	<p>d'information lorsque ces derniers disposent de plus de ressources et compétences (OT ; Parcs suisses...). Une approche spécifique d'usage des médias sociaux et des outils innovants et participatifs. Des contacts avec les médias sont renforcés.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le site internet est adapté et mise à jour.
Indicateur(s) de prestations	<ol style="list-style-type: none">1. Une stratégie de communication du Parc est développée et ses actions sont mises en œuvre2. Le site internet est adapté pour la phase de création et mis à jour régulièrement

4.3 Partenariats et collaborations

Nom du projet	Partenariats et collaborations
Numéro du projet	4.3
Durée du projet	2022-2024
Bref descriptif du projet	<p>Ce projet comprend les sous-projets suivants :</p> <p>Sous-projet 1 : Journée du Parc</p> <p>Il s'agit ici de permettre à la population de participer à la vie du Parc et de s'y intéresser. Il s'agit de présenter le Parc (C'est quoi ? C'est où ? C'est qui ? Il fait quoi ?). Cette journée peut être organisée autour d'un thème ou d'un événement existant. C'est également une opportunité pour créer du lien notamment avec les associations villageoises.</p> <p>Sous-projet 2 : Partenariats et travail en réseau</p> <p>Le développement de partenariats et collaborations avec les acteurs présents sur le territoire du Parc assure une répartition optimale des responsabilités et des tâches, une compréhension mutuelle et des synergies possibles. Le Parc peut jouer un rôle à l'échelle de son territoire pour rassembler, s'informer des actions mutuelles, partager des valeurs et actions et valoriser ce territoire. Le lien avec le réseau des Parcs suisses et avec les autres Parcs de la France ainsi qu'avec l'Espace Mont-Blanc permet également des échanges d'expérience riches pour la région.</p>
Contributions aux (indicateurs d') effets	<p>Ce projet contribue à l'objectif stratégique suivant : Fédérer les acteurs, promouvoir le territoire du Parc et assurer une gestion de qualité.</p> <p>Et il contribue aux effets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets du Parc sont intégrés, mobilisateurs et complémentaires aux initiatives développées sur son territoire. • Les communes et organisations partenaires s'appuient sur le Parc pour agir et innover dans les domaines liés à la durabilité. • Le Parc est un acteur incontournable sur les thématiques du développement durable, il apporte de la cohérence et de l'impact aux nombreuses initiatives de son territoire.
Importance du projet pour le Parc	<p>Ce projet est important, car les missions et complémentarités des différents acteurs du territoire doivent être comprises et prises en compte dans les projets. Il permet également de ne pas dupliquer des actions et d'utiliser les ressources de la manière la plus efficace possible. Il permet également d'augmenter la proximité avec les habitants et partenaires et d'améliorer l'appropriation, la participation et le soutien aux objectifs du Parc. Les actions peuvent être portées en collaboration avec les acteurs locaux.</p>
Liens avec d'autres projets	<p>Ce projet a un lien avec tous les autres projets.</p>

Organisation du projet



Direction du projet	Organe de gestion du Parc : Mandaté à VTT SA (contrat de prestations)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes du Parc : collaboration • Services cantonaux : collaboration • Espace Mont-Blanc • Les Parcs voisins de la France • Milieu naturel : collaboration • Sociétés culturelles : collaboration • Médias régionaux : collaboration-réalisation • Associations multiples : collaboration • Partenaires locaux pour la réalisation de la communication/promotion • Professionnel de la communication : réalisation • Office fédéral de l'environnement (OFEV) : information-collaboration • Réseau des Parcs suisses : collaboration • Partenaires régionaux : information-collaboration • Habitants de la région : information • Acteurs économiques : information-collaboration • Offices/bureau du tourisme/sociétés de développement : information-collaboration-réalisation • Membres : information-collaboration-réalisation
Intégration dans des outils, des processus de planification plus large	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance sur les Parcs d'importance nationale (OParcs) • Manuel de création et de gestion des parcs d'importance nationale (OFEV) • Stratégie développement durable Valais

Etat du projet et prestations et effets	
Etat du projet	Ce projet sera mis en œuvre dès le début de la phase de création.
Prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de journées du Parc impliquant la population sur la base d'un concept annuel. • Identifications des acteurs clés et des associations actives en lien avec les objectifs et activités du Parc sur le périmètre. Développement de partenariats sur des actions. • Mise en place d'une collaboration transfrontalière
Indicateur(s) de prestations	1. Une journée du Parc a été organisée